

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 27 mars 2024

Objet : Adhésion au Club de la Sécurité de l'Information Français (CLUSIF)

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le mercredi 27 mars deux mil vingt-quatre à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 20 mars 2024, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérard à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

Etaient présents : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Sabrina ASSAYAG, Madame Jacqueline BELHOMME, Monsieur Fernand BERSON, Monsieur Pierre-Olivier CAREL, Madame Marie CHAVANON, Monsieur Patrick de la MARQUE, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Bernard FOISY, Madame Françoise KERN, Monsieur Philippe LAUNAY,

Avaient donné procuration : Monsieur Yves COSCAS à Monsieur Bernard FOISY, Monsieur Jean-François DUFEU à Madame Marie CHAVANON, Monsieur Etienne FILLOL à Madame Françoise KERN, Madame Julie FOURNIER à Monsieur CAREL, Monsieur Quentin GESELL à Monsieur Patrick de la MARQUE, Monsieur Daniel GUERIN à Monsieur Jacques Alain BENISTI, Monsieur Philippe LAURENT à Madame ASSAYAG,

Etaient absents et excusés : Madame Nadège AZZAZ, Monsieur Belaïde BEDREDDINE, Monsieur Jean-Luc CADEDDU, Madame Christine CERRIGONE, Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN, Monsieur Laurent LAFON, Monsieur Anthony MANGIN, Monsieur Frédéric MOLOSSI, Monsieur Igor SEMO, Madame Aurore THIROUX, Monsieur Julien WEIL.

Assistaient également à la réunion : M. Xavier BASTARD, directeur général, Monsieur Benoît HAUDIER, directeur général adjoint des concours, de la santé et de l'action sociale, Mme Louise HARGUINTEGUY directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et des organismes paritaires, Mme Diana DEVY, directrice déléguée chargée des ressources humaines et de l'emploi territorial, M. Laurent SALLET, secrétaire général, M. Marc JOINOVICI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.

Objet : Adhésion au Club de la Sécurité de l'Information Français (CLUSIF)

Le Conseil d'administration,

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L. 452-1 à L. 452-48,

Vu les statuts de l'association CLUSIF,

Considérant l'intérêt pour l'établissement d'obtenir un soutien technique et stratégique dans la mise en œuvre des bonnes pratiques pour la sécurité du numérique,

Considérant le tarif d'adhésion qui s'élève à 2 640 euros,

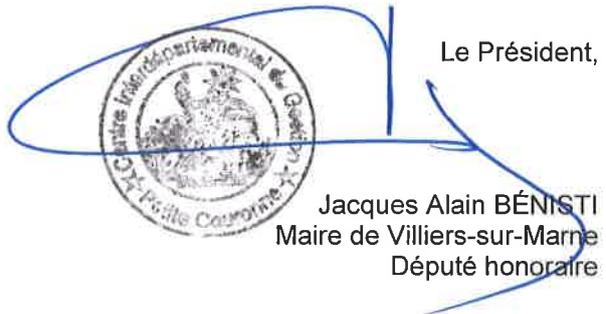
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1^{er} : DECIDE d'adhérer au Club de la Sécurité de l'Information Français (CLUSIF).

Article 2 : AUTORISE le Président à signer la demande d'adhésion, ainsi que tous documents y afférents.

Article 3 : DIT que la dépense correspondant à la cotisation s'élevant à 2 640 euros par an sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget, au compte 6281.

Le Président,



Jacques Alain BÉNISTI
Maire de Villiers-sur-Marne
Député honoraire